

COMMUNE DE JOUET SUR L'AUBOIS
PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 27 mars 2023

Le 27 mars 2023 à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 mars 2023 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge LAURENT, Maire.

PRESENTS : MRS et MMES LAURENT, CHASSIN, CADIOT, GAGNOL, BRAVY, LORDEL (arrivé à 18h50), BOUQUELY, METGE, REBOUX

EXCUSE : MME PRUVOST qui a donné procuration à MME CADIOT Patricia,
MR JAUBERT
MME BOULANDET
MR SURIEU

ABSENT : Monsieur BERTRAND,

Secrétaire : Madame GAGNOL

ORDRE DU JOUR :

- Signature de la feuille de présence
- Approbation du Procès-Verbal du 06 février 2023
- Présentation de la fiche brève et synthétique
- Compte de Gestion,
- Compte Administratif et Compte d'Exploitation 2022
- Affectation du Résultat
- Projets d'investissement
- Fixation des taux d'imposition
- Fongibilité des Crédits
- Projet Budgets Primitifs 2023
- Etat Spécial Ile Guinée (BP)
- Informations et questions diverses

Le compte-rendu de la séance du 06 février 2023 est adopté à l'unanimité sans observation.

❖ **1 -Présentation de la Commune**

La population totale au 1er janvier 2023 selon l'INSEE est de 1 349 habitants.

Le nombre d'élèves à la rentrée de septembre 2022 était de 60 enfants répartis en 3 classes : PS/MS/GS, CP/CE1/CE2, CM1/CM2 ; avec un service périscolaire : garderie, aide aux devoirs, cantine avec deux services.

Sur estimatif du directeur de l'Inspection Académique, la rentrée scolaire de septembre 2023 sera de 52 élèves conservant ainsi l'école à 3 classes.

Le service de santé constitué de 3 infirmiers, 1 kinésithérapeute, 1 médecin, 1 dentiste, 1 pharmacie agrandie et modernisée en 2019 et qui vient de se doter cette année d'un système robotisé pour la gestion des médicaments, avec l'appui du Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers, assure la sécurité de nos populations de notre bassin de vie.

Afin d'avoir un meilleur accueil, plus de confidentialité, les bureaux de services publics sont installés au 10 rue de l'Eglise dans l'ancienne mairie. Le nouvel aménagement offre deux bureaux, salle d'attente et salle de réunions afin que puissent se tenir les permanences sociales (Assistante sociale, Mission Locale...) et autres dans de meilleures conditions.

La Commune de JOUET-sur-L'AUBOIS a été retenue pour être équipée du Dispositif de Recueil des demandes de CNI / Passeports et le service devrait être ouvert début Juin 2023.

La Commune de JOUET-sur-L'AUBOIS a été labellisée « Terre de Jeux 2024 » grâce à l'implication de trois associations : Les Randonneurs Jouettois, Olympique Val d'Aubois, C.K.J.J et l'Ecole communale.

Continuer et finaliser la mise en accessibilité des E R P.

❖ 2 – Cadre Général du Budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir l'enjeu.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 voté le 27 Mars 2023 par le conseil municipal de JOUET-sur-L'AUBOIS peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat présenté en Commission Travaux et Commission Finances.

Il a été établi avec la volonté :

- ✓ de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- ✓ de mobiliser l'ensemble des subventions Départementales, Etat, Région et Agence de Bassin chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté à la section de fonctionnement, la gestion des affaires courantes, incluant notamment le versement des salaires des agents communaux, de l'autre côté la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

❖ 3 - Budget principal :

➤ a) Section de Fonctionnement

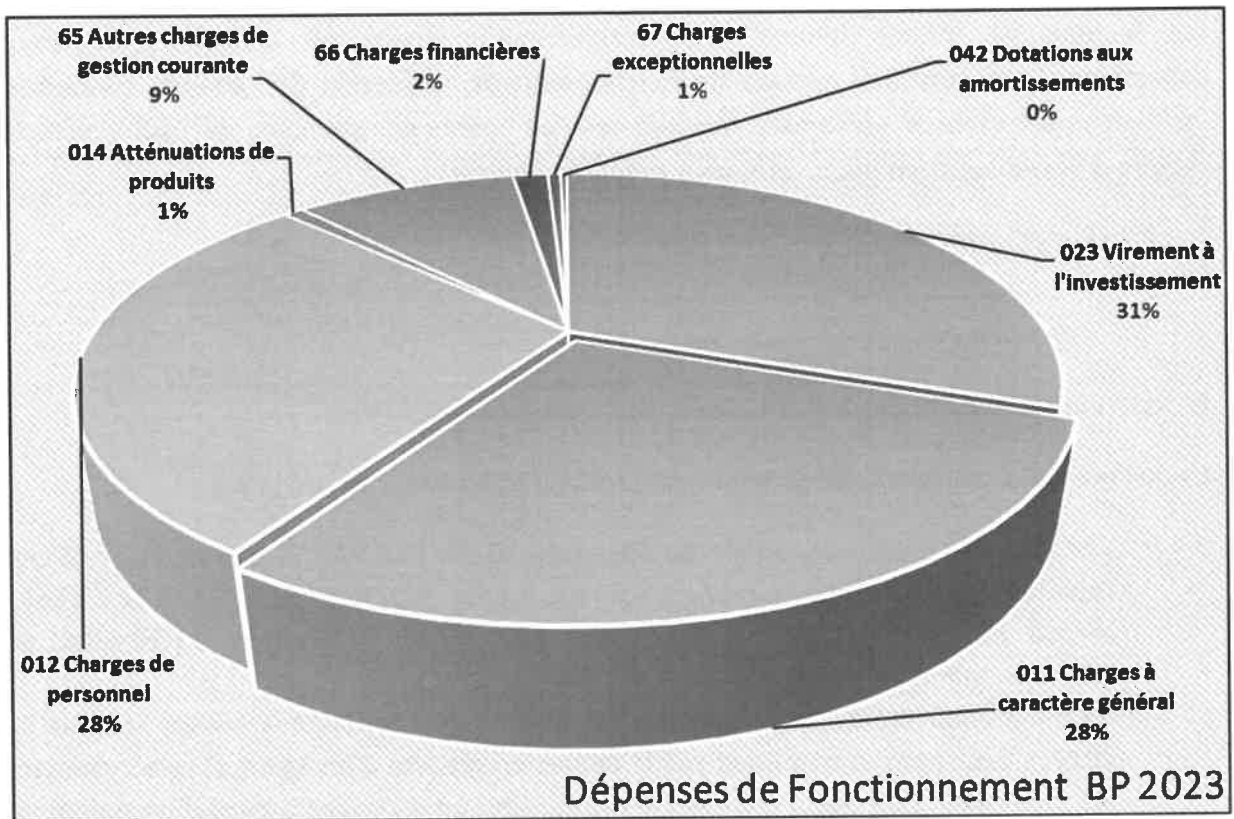
Le fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

L'équilibre de la section de fonctionnement (1.816.744,71 €) est assuré grâce :

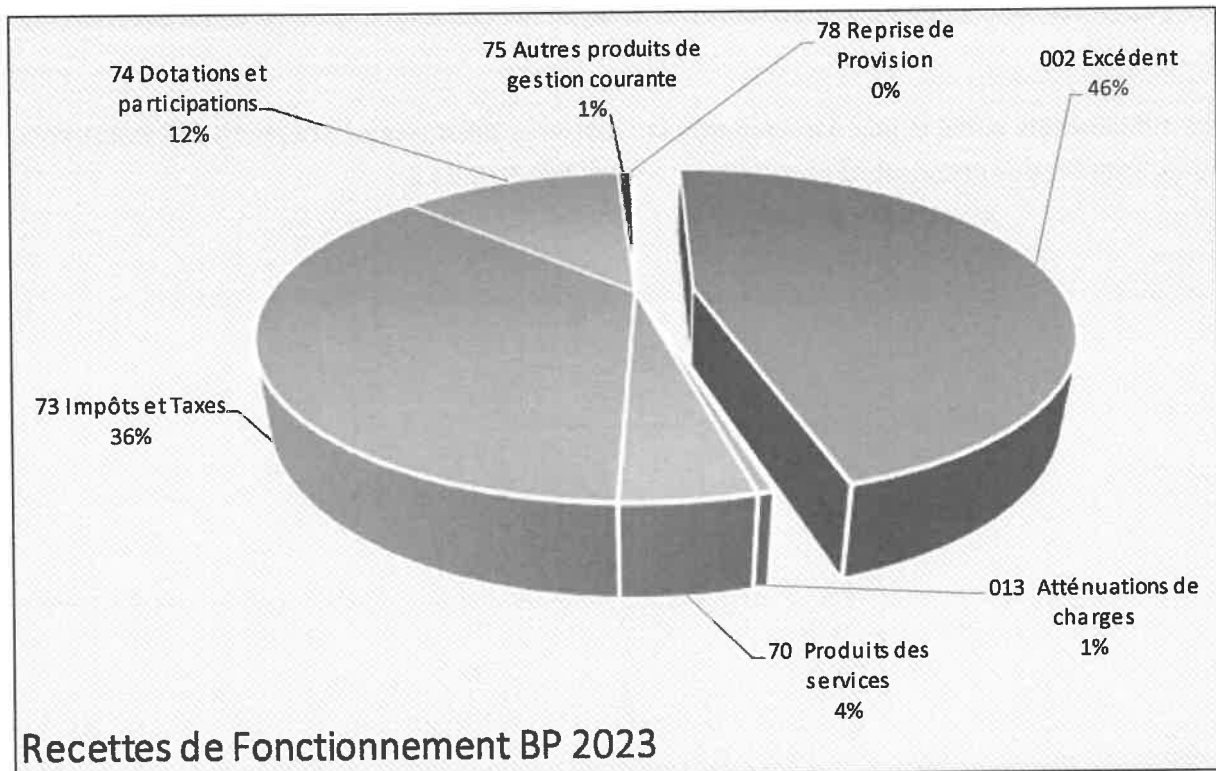
- Au report de l'excédent cumulé de l'exercice 2022 : 827 812 ,71 €, soit 45,57 % des recettes totales de fonctionnement (ce report étant supérieur de 177 122,92 € à celui réalisé en 2021 et qui ne donne pas lieu à une affectation du résultat en investissement).
- Une diminution de la masse salariale de 1,19 % par rapport aux crédits réalisés en 2022, s'expliquant notamment par le départ en retraite d'un agent. A cela s'ajoutent les prévisions d'un agent chez ASER à la cantine pour l'encadrement d'un enfant en situation d'handicap et d'un agent pour le nettoyage du cimetière, balayage et tonte afin de répondre à l'accroissement temporaire de travaux dû à la pousse de la végétation, l'emploi de produit phytosanitaire étant interdit ; ainsi que l'éventuelle prévision d'augmentation du point d'indice à compter du 01 Juillet 2023 qui pourrait s'élever à 5 %.

Les dépenses constituées par les salaires et charges du personnel qui représentent 515 181 €.

Les subventions versées aux associations, les matières premières, l'entretien des bâtiments et les intérêts des emprunts à payer représentent 694 519,84 €.



Les recettes, sommes encaissées au titre des prestations fournies (cantine, garderie...) impôts locaux et dotations versées représentent 974 932,00 €.



➤ b) Section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Cette section est liée aux projets de la commune de JOUET-sur-L'AUBOIS à moyen ou long terme.

Projets de l'année 2023 :

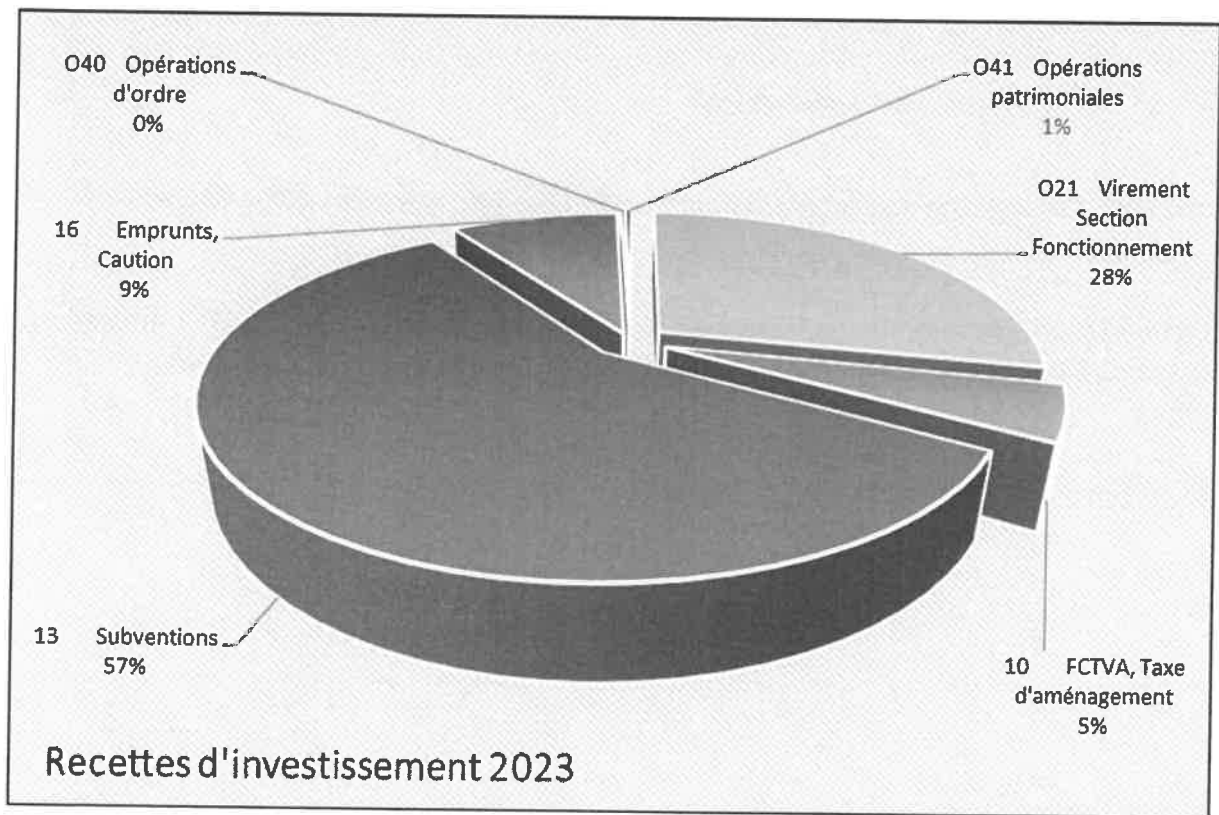
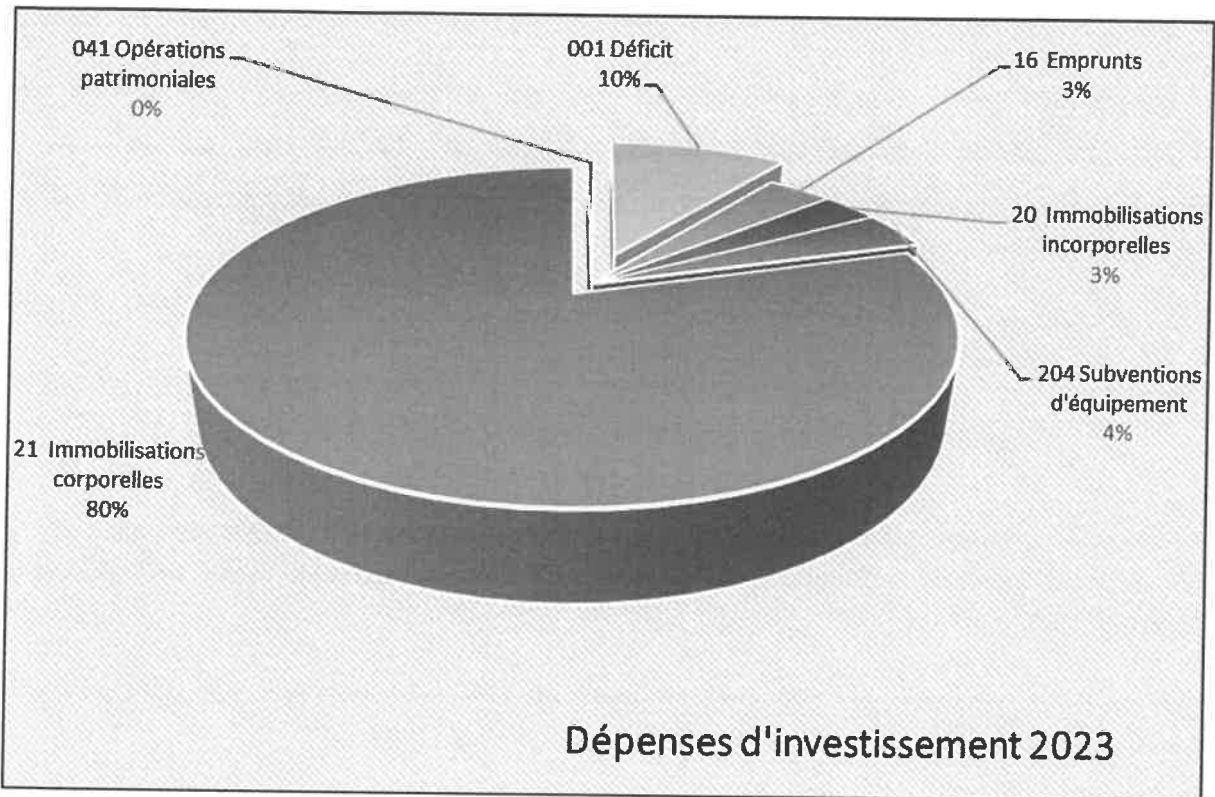
- Achat terrain France Loire
- Plantations Peupleraie
- Mise en accessibilité du Centre Socio culturel
- Etudes Architecte Travaux Préau Mairie
- Rideaux Mairie
- Lanternes SDE P. de Fer, Cités Heymann, P. Conscience, La Chaume du Poids de Fer
- Enfouissement Réseaux EP Le Poids de Fer
- Régénérations Naturelles
- Eclairage City Park
- Onduleurs bureau CNI / Passeports
- Achat Bureau + Coffre-fort pour CNI / Passeports
- Tables CSC
- Affûteur
- Ecran Ecole
- Travaux vestiaires Stade Foot
- Projet MAM
- Circulateurs Chaudière Bois
- Reprise concessions
- Avaloirs et tampons R. Boucharderie et Rte de Torteron
- Espace Sport
- Voirie « Pruniers »
- Travaux R. des Grands Champs

PROJETS 2023



L'équilibre de la section d'investissement (1 991 479,41 €) est assuré par :

- Le virement de la section de fonctionnement de 560 423,87 € soit 28,14 % des recettes totales d'investissement
- Un solde de dépenses de restes à réaliser s'élevant à 135 938,44 € avec un solde de recettes de reste à réaliser de 437 832,00 €.
- Un taux global de subvention représentant 57,15 % des recettes d'investissement



Le budget 2023 s'inscrit avec des investissements correspondant aux exigences du diagnostic que prévoit l'ADAP et du diagnostic de mise en accessibilité handicapé : les « E.R.P ».

La Capacité d'endettement (CAF) en 2022 s'élève à 239 913 € et le capital des emprunts au 31/12/2022 s'élève à 955 616,47 €.

- Un prêt de 180 000 € devra être contracté pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité du Centre Socio Culturel Tranche 1.

➤ **c) Etat annexé : biens de section de l'île guinée et des grévelins**

Pour la sixième année consécutive et par manque de ressources propres des biens de section de l'île Guinée et des Grévelins, la commune se doit de régler la Taxe Foncière qui s'élève à 1 615,00 € pour l'exercice 2022.

Une réserve d'un montant de 6 000,00 € est budgétisée sur un compte de provision afin de prévenir des risques et charges liés à la gestion de ces biens (recherches, études ...).

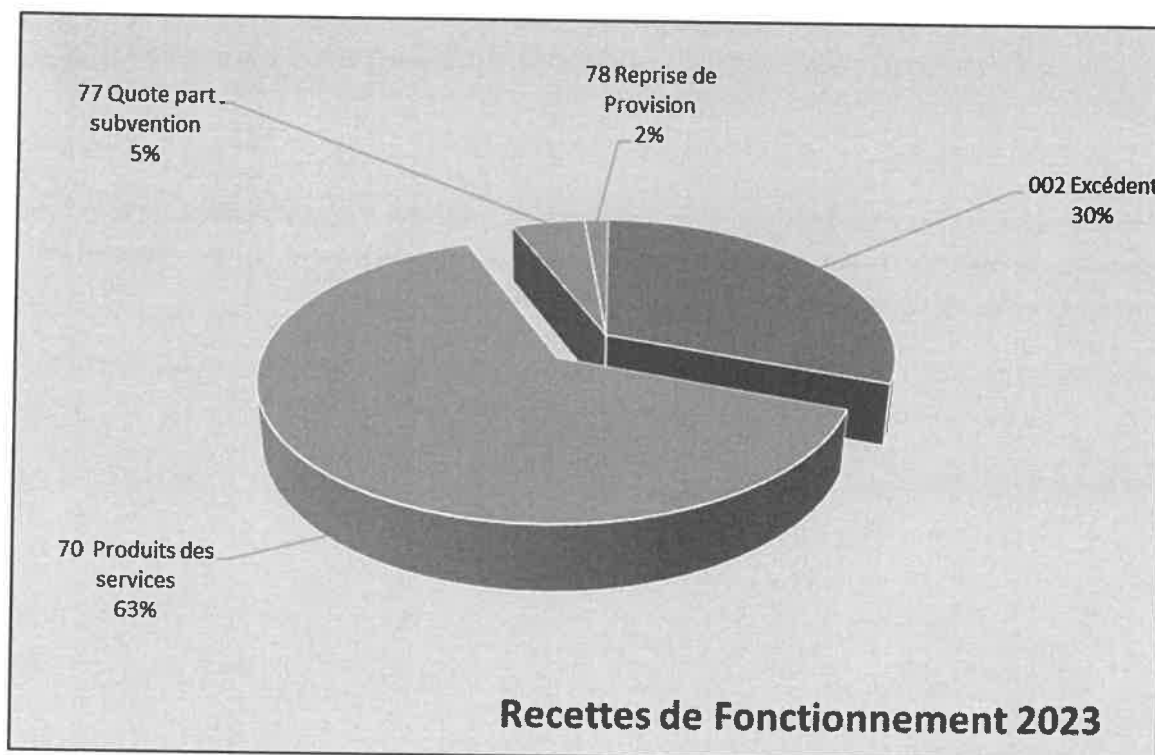
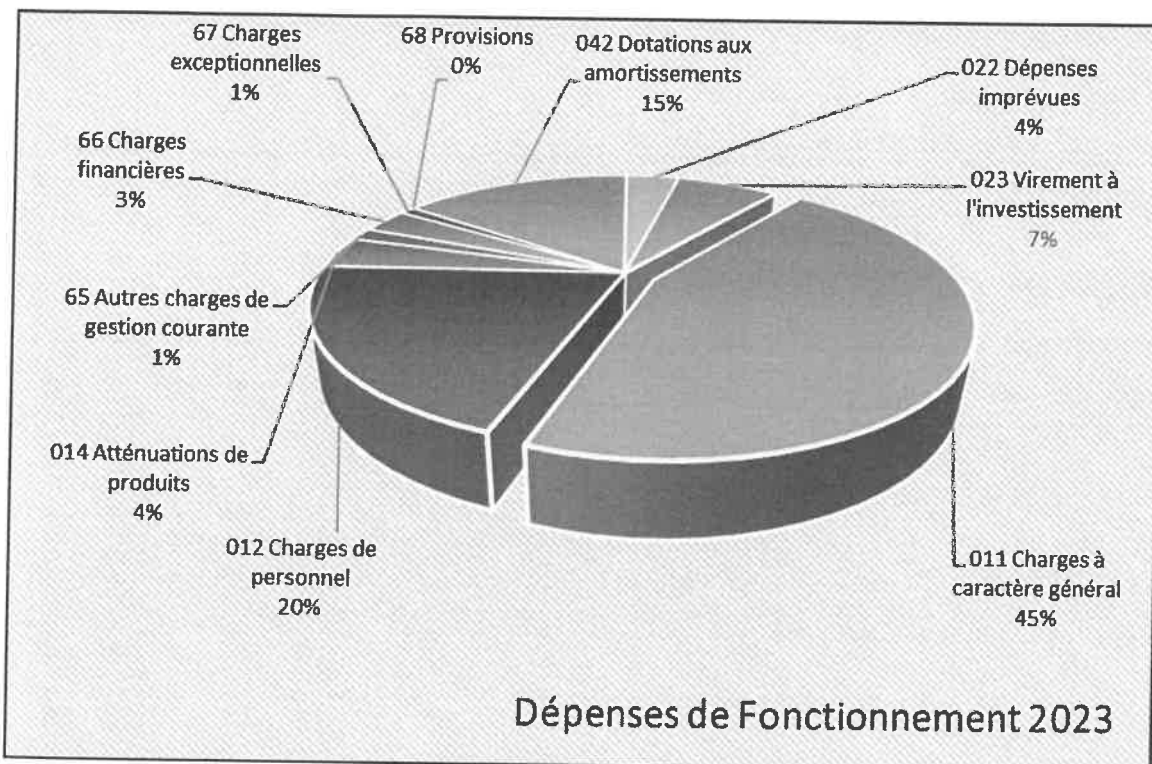
❖ 4 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

➤ **a) Section d'exploitation**

La section d'exploitation s'équilibre à la somme de 261 765.23 € avec un excédent reporté de 79 215,23 €.

Les intérêts des emprunts contractualisés pour la réhabilitation du réseau et de la STEP, l'extension du réseau à Port Conscience ainsi que pour les travaux du Poids de Fer s'élèvent à 8 000 €.

Le produit des services s'élève à 169 198 € et le montant de l'excédent à 79 215,23 €.



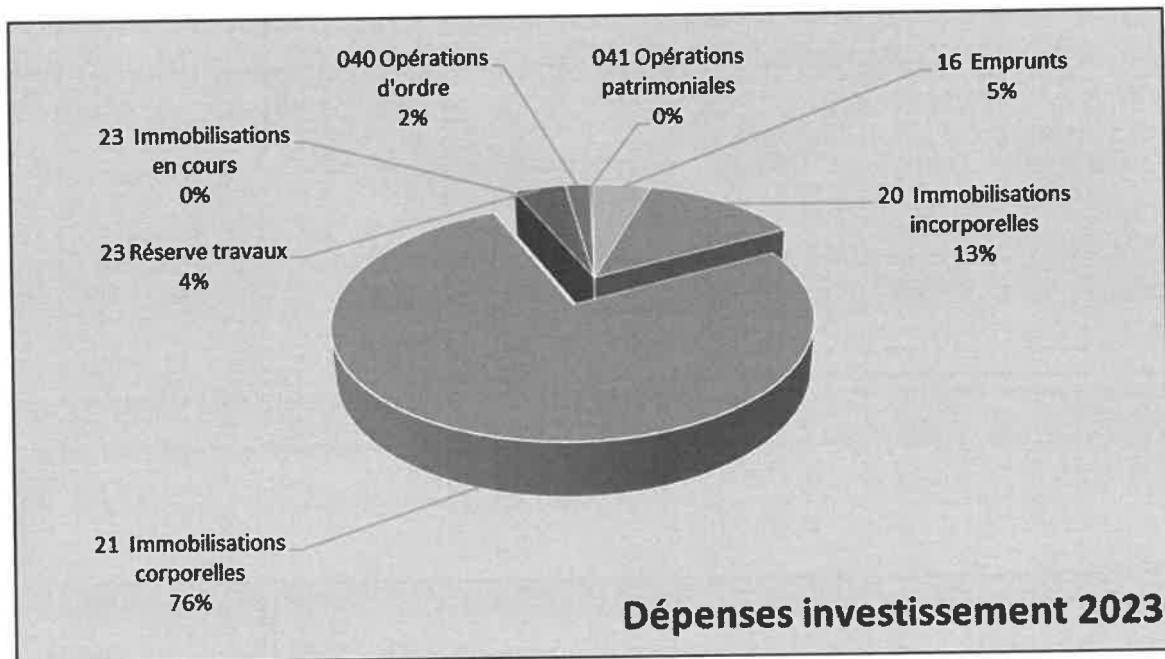
➤ **b) Section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 619 472,88 € avec un excédent reporté de 126 411,65 €.

Les 525 389 € de travaux se répartissent entres les opérations suivantes :

- Diagnostic Station
- Etudes et Maîtrise d'œuvre Poids de Fer
- Travaux Poids de Fer

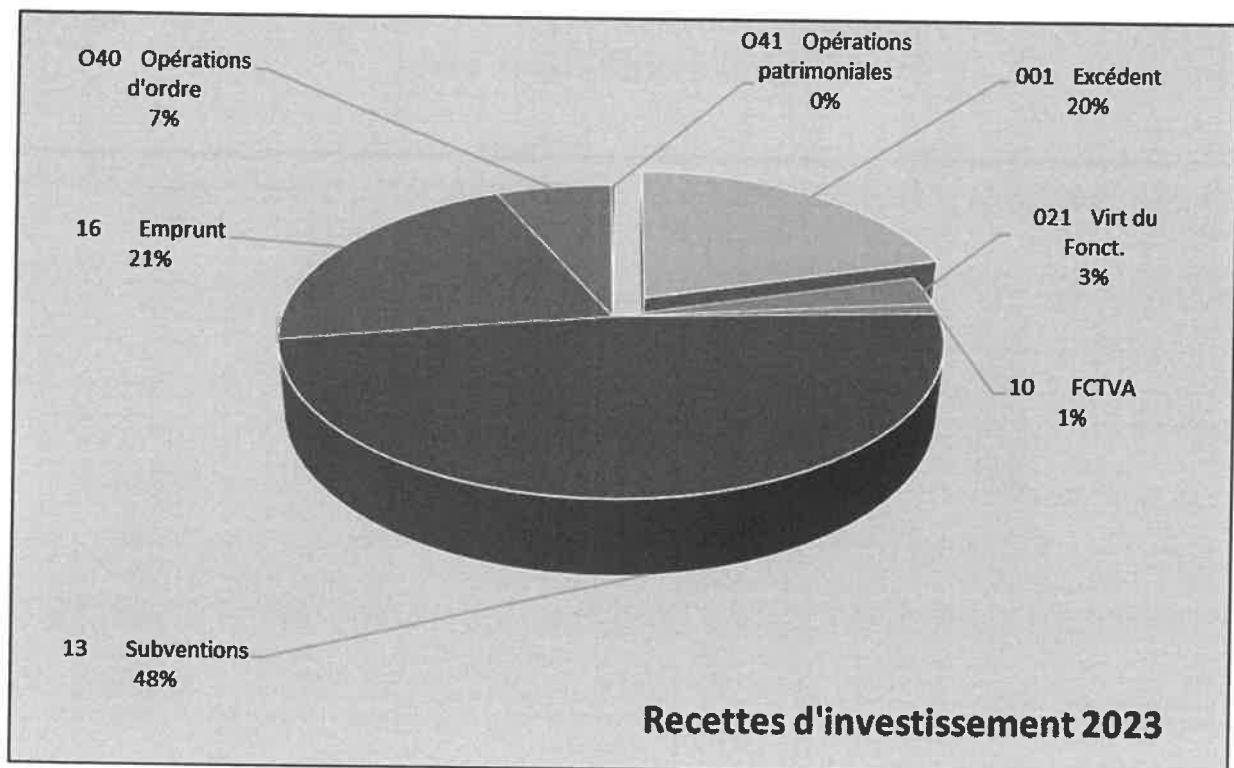
Le capital des emprunts au 31/12/2020 s'élève à 351 286.53 €.



La commune de JOUET-sur-L'AUBOIS se verra participer aux travaux d'investissement qu'effectuera la commune de MARSEILLES-lès-AUBIGNY tel que défini par la convention signée entre les deux communes au vu du raccordement des Cités Heymann et Port Conscience.

Les subventions pour un montant de 297 348,00 € ont été demandées pour les travaux du Poids de Fer.

Un excédent de 126 411.65 €.

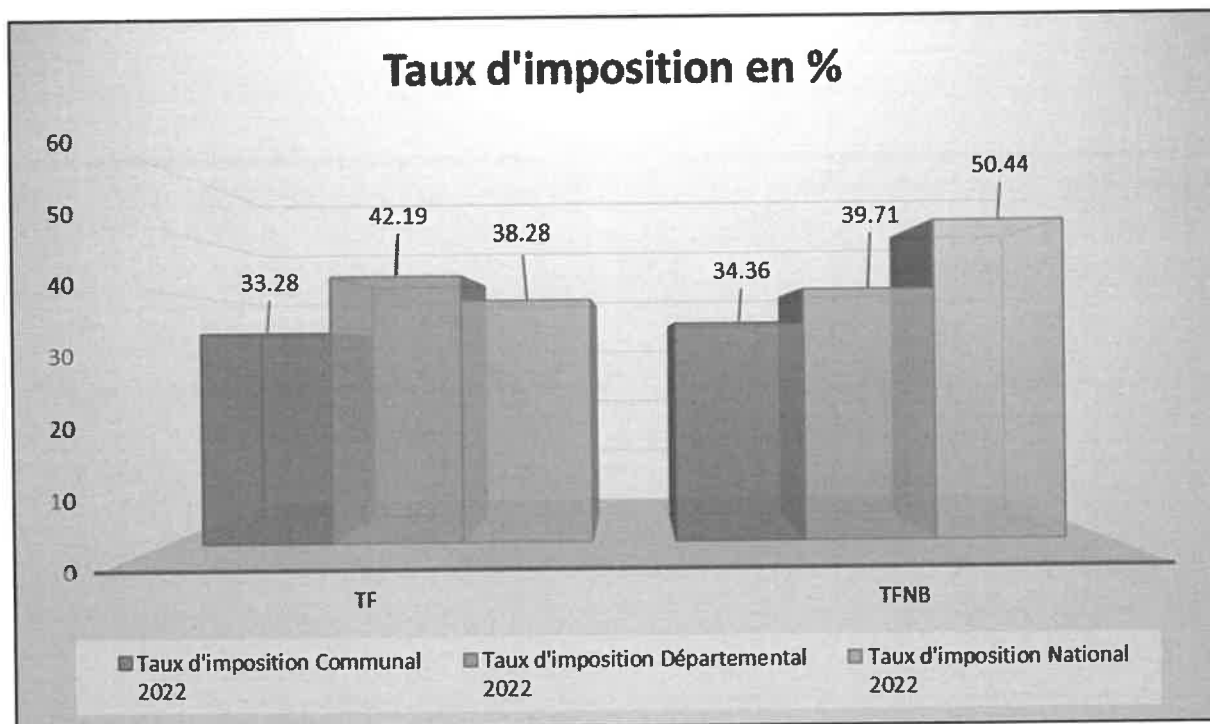


❖ 5 - Niveau des taux d'imposition

Eléments de référence nationaux de fiscalité directe locale

La Taxe Foncière Bâtie était de 33,28 % en 2022 alors que le taux moyen Départemental était de 42,19 % et National 38,28 %.

La Taxe Foncière Non Bâtie était de 34,36 % en 2022 alors que le taux moyen Départemental était de 39,71 % et National 50,44 %.



II- Compte de Gestion - Compte Administratif et compte d'exploitation 2022

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LAURENT Serge, délibérant sur les comptes de gestion dressés par Madame BOURGOIGNON – Trésorière et sous la présidence de Madame CHASSIN, délibérant sur les comptes administratifs et d'exploitation dressés par Monsieur LAURENT Serge et, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives qui s'y rattachent :

- leur donne acte de la présentation faite des comptes qui laissent apparaître les résultats suivants :

o Budget principal	excédent de fonctionnement	827 812.71 €
	deficit d'investissement	196 139.97 €

-ADOpte à l'unanimité les résultats annoncés ci-dessus.

Madame CHASSIN précise que par manque de ressources propres des biens de section de l'île Guinée et des Grévelins, la commune a dû régler la Taxe Foncière qui s'élevait à 1 615.00 € pour l'année 2022.

o Budget Service Assainissement	excédent de fonctionnement	79 215.23 €
	excédent d'investissement	126 411.65 €

-ADOpte à l'unanimité les résultats annoncés ci-dessus.

Lors de la présentation de ces deux comptes Monsieur le Maire précise aux conseillers que les comptes de gestion sont le reflet des comptes administratifs et des comptes d'exploitation qui leur ont été préalablement présentés.

III- Affectation du résultat

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les reports sont inscrits au budget principal et au budget du service Assainissement en l'état. Il n'y a pas d'affectation de résultat au compte 1068 pour le budget assainissement et le budget principal.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats 2022 et après en avoir délibéré

- Accepte à l'unanimité l'absence de dotation au compte 1068 pour le budget du service Assainissement et pour le budget principal.

IV - PROJET D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire présente et liste les projets d'investissement. Il informe l'assemblée que tous les travaux ne seront pas tous forcément réalisés. En effet de nouveaux projets sont à l'étude comme le transfert de l'usine Grandjean et l'indivision de la voirie pour la réalisation du Canal de Berry à vélo ou encore l'acquisition de parcelles rue des Grands champs pour les travaux d'écoulement des eaux pluviales.

V – Fixation du taux d'imposition

La Commission de Finances, réunie le jeudi 20 mars 2023, propose

- de **FIXER** les taux d'imposition comme suit :

Taxe foncier bâti	34.28 %
Taxe foncier non bâti	35.39 %
Taxe d'Habitation	11.00 %

Monsieur le Maire précise que la taxe d'habitation ne concerne uniquement que les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE à l'unanimité** les taux d'imposition comme inscrits ci-dessus.

Monsieur le Maire précise que les taux de la commune sont inférieurs aux communes voisines et ce malgré les investissements réalisés sur la commune.

VI – FINANCES LOCALES – Fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M 57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Vu l'article L 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Commune de JOUET-sur-L'AUBOIS décidant du passage à la M57 au 01/01/2023

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante les montants de virement à hauteur de 6 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections du budget Principal et qui peuvent être réalisés au titre de la fongibilité selon le tableau suivant :

Dépenses imprévues en fonctionnement	41 666 €
Dépenses imprévues en investissement	103 168 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les conditions fixées ci-dessus.

VI – FINANCES LOCALES – Budgets Primitifs 2023 -

Après avoir pris connaissance des projets d'investissements visés par les Commissions de Finances et de Travaux, le Conseil Municipal,

- **VALIDE** la liste des investissements proposés,
- **ADOpte** à l'unanimité, les budgets primitifs 2023 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses de la façon suivante :

o Budget Principal	section fonctionnement	1 816 744.71 €
	section d'investissement	1 991 479.41 €

o Budget Service Assainissement	section fonctionnement	261 765.23 €
	section d'investissement	619 472.88 €

VII- Etat Spécial Iles Guinées – Iles des Grévelins

Monsieur le Maire fait lecture de l'Etat spécial de l'Ile Guinée.
Il rappelle qu'un état annexé au budget principal a été réalisé pour les biens de section précisant les dépenses (taxe foncière) réglées par la commune par manque de ressources propres de ces biens de section. Il précise qu'aucune provision n'est fixée pour 2023.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que la commune a été retenue pour être équipée d'un dispositif de recueil pour les cartes d'identité et les passeports.
- Une réunion se tiendra le 29 mars 2023 à 14h30 pour la remise des plis de l'appel d'offre du Centre Socio Culturel. Il souligne que certains plis n'ont pas eu d'offre, d'autre une seule, et que certains lots ont une proposition très élevée.
- Une réunion d'adjoints aura lieu le 31/03/2023 à 10h00.
- 14 JUILLET : Mme CHASSIN informe qu'il faut des signaleurs pour la retraite aux flambeaux. Messieurs METGE, BOUQUELY et BRAVY se proposent.

Monsieur le Maire laisse la parole aux membres de l'assemblée.

- Madame CHASSIN fait le point sur le marché de Pâques qui se déroulera le 10 avril 2023. Elle demande aux membres du Conseil de l'aide pour le montage du barnum. La commune a pris en charge l'achat des chocolats et les bambins jouettois ont acheté 25 tickets de manège pour les enfants.
- Madame CADIOT : le 09 avril 2023, l'amicale des chantiers de l'atlantique organise une brocante gratuite et sans réservation. Un barbecue sera tenu pour les organisateurs.

FIN DE LA SEANCE : 21h05

LISTE DES DELIBERATIONS

- Compte de Gestion,
- Compte Administratif et Compte d'Exploitation 2022
- Affectation du Résultat
- Fixation des taux d'imposition
- Fongibilité des Crédits
- Projet Budgets Primitifs 2023
- Etat Spécial Ile Guinée (BP)

